

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LA FEUILLADE

Du lundi 26 janvier (8h30) au mardi 10 février 2026 inclus (19h)

Par arrêté n°2026-1, le Président a ordonné l'ouverture de l'enquête publique afin de permettre au public de consulter le dossier complet, de s'informer et/ou de déposer ses observations et propositions sur le projet décrit ci-après.

OBJET DE L'ENQUÊTE : L'enquête publique porte sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de LA FEUILLADE. La procédure vise le reclassement des parcelles AD 29, AD 150 et AD 151 (anciennement AD 30) de la zone N à la zone Ub en vue d'y aménager un espace public de détente et de créer un espace de stationnement notamment pour les paroissiens afin de réduire le risque d'accidents liés au stationnement anarchique le long de la voie.

DUREE ET SIEGE DE L'ENQUÊTE : L'enquête publique se déroulera du lundi 26 janvier (ouverture à 8h30) au mardi 10 février 2026 inclus (clôture à 19h), soit 16 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie au 1 Place de la Mairie 24 120 LA FEUILLADE.

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : Philippe CASTAGNÉ, Ingénieur agronome, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Bordeaux en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques MENUT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE : La Communauté de Communes Terrassonnaise Haut Périgord Noir, représentée par son Président et le conseil communautaire, est l'autorité responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées à l'adresse, jours et horaires d'ouverture habituels.

MODALITES DE CONSULTATION DES DOSSIERS : Le dossier d'enquête publique sera tenu à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- Au format papier à la mairie de La Feuillade et au siège de la Communauté de Communes Terrassonnaise Haut Périgord Noir, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public tels que visés en bas de page
- Sur un poste informatique à la mairie de La Feuillade, aux jours et horaires d'ouverture visés en bas de page
- En ligne, sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <https://ccthpn.fr/>

MODALITES DE DEPOT D'OBSERVATIONS PAR LE PUBLIC : Chacun pourra adresser ses observations et propositions, lesquelles seront consignées :

- Dans les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, et accessibles au siège de l'enquête publique et au siège de la Communauté de Communes Terrassonnaise Haut Périgord Noir visés en bas de page
- Par courrier adressé à Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête publique visé en bas de page,
- Par courrier électronique adressé à Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse e-mail suivante : urbanisme@ccthpn.fr
- Par oral ou par écrit lors des permanences tenues par M. le Commissaire-Enquêteur au siège de l'enquête publique aux jours et horaires suivants :
 - Le Lundi 26 janvier 2026 de 8h30 à 12h
 - Le mardi 10 février 2026 de 16h à 19h (clôture de l'enquête)

Les observations, y compris celles déposées par courrier électronique, seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet de la Communauté de Communes. Les observations du public seront consultables et communicables à la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE : Le conseil communautaire du TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR approuvera le projet de révision allégée n°1 du PLU de LA FEUILLADE, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique au siège de la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR et sur le site internet <https://ccthpn.fr/>.

Siège de l'enquête publique :

Mairie de LA FEUILLADE

1 Place de la Mairie 24120 LA FEUILLADE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le mardi/jeudi de 16h à 19h

Siège de la Communauté de Communes

TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR

58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h